

Bourse de recherche FSAP

Règlement

Objet

Afin de promouvoir

- de jeunes professionnel·le·s du secteur de l'architecture du paysage,
- la recherche appliquée dans le secteur de l'architecture du paysage,
- le discours sur le développement, la planification et l'aménagement du paysage,
- l'interdisciplinarité et
- la collaboration entre la recherche et la pratique,

la FSAP lance une bourse de recherche qui sera octroyée pour la première fois en 2023. Cette bourse est un projet pilote. Elle fera par la suite l'objet d'un appel à candidatures tous les deux ans. Le règlement peut être adapté en fonction des expériences tirées du projet pilote.

Champ d'application

La bourse est destinée à de jeunes professionnel·le·s de l'architecture du paysage ayant effectué leurs études dans une haute école et résidant en Suisse.

Montant et durée

La bourse est octroyée pour une année et son montant est de 30 000 CHF. La base de référence a été fixée à un taux d'occupation de 40 %. Les coûts de présentation des résultats ne sont pas inclus. Les frais liés au travail de recherche ne sont pas pris en charge. Le montant de la bourse est versé en trois tranches, soit 10 000 CHF au début du travail, 10 000 CHF après un semestre et 10 000 CHF après la remise du rapport final.

Appel à candidatures

L'appel à candidatures est lancé au dernier trimestre de l'année civile, l'attribution de la bourse au premier semestre de l'année suivante.

Conditions pour postuler

Peuvent formuler une demande de bourse les jeunes professionnel·le·s de l'architecture du paysage (individus) ou les groupes de recherche composés de trois personnes au maximum (dans les groupes interdisciplinaires, au moins une personne doit être un·e architecte paysagiste). Ils/elles doivent être domicilié·e·s en Suisse et avoir au maximum trois ans d'expérience professionnelle après l'obtention de leur diplôme en architecture du paysage au moment de la publication de l'appel à candidatures.

Dossier de candidature

Le dossier à soumettre comprend un curriculum vitæ (1 page A4 par membre du groupe), un portfolio de travaux d'études (4 pages A4 max. par membre du groupe) et une présentation (2 pages A4). Celle-ci doit contenir une explication des motivations qui ont conduit au choix du sujet ainsi qu'une brève description du sujet et de l'état de la recherche et exposer les questions centrales de la recherche. Les candidat·e·s doivent également produire un titre de formation. Les langues de correspondance sont l'allemand et le français. Le jury d'évaluation effectue une présélection des candidatures déposées et invite les candidat·e·s à un entretien approfondi sur les projets de recherche proposés. La bourse est ensuite octroyée.

Sujets de recherche

Les projets soutenus concernent des problématiques relevant de l'urbanisme, de l'architecture du paysage ou de la construction ainsi que de la planification, du développement et de la gestion du paysage.

Critères de sélection

L'originalité et l'acuité des problématiques et de l'approche de recherche, la pertinence du sujet ainsi que la compétence technique et langagièrē des candidat·e·s individuel·le·s ou du groupe font partie des critères de sélection des boursiers·ières (individus ou groupe).

Jury d'évaluation et de suivi

Le jury d'évaluation et de suivi se constitue lui-même. Composé de cinq à sept personnes, il réunit des architectes paysagistes, des enseignant·e·s et des spécialistes en exercice qui se consacrent à l'architecture, la planification, le développement et la gestion du paysage et possèdent de préférence une expérience de recherche. Quatre personnes de ce jury au moins sont des membres de la FSAP provenant des différentes régions linguistiques de la Suisse. Le jury a pour tâche de vérifier et d'évaluer les candidatures soumises, d'organiser des entretiens avec les candidat·e·s de la présélection, de faire un choix et de le justifier devant le comité.

Organisation

La bourse dure de mi-septembre à mi-septembre (année universitaire). Le rapport final doit être remis au plus tard deux mois après cette échéance. Le jury d'évaluation et de suivi est chargé d'assister le/la boursier·ière ou le groupe, d'assurer un suivi critique et de rendre compte au comité de l'avancement du travail. Les résultats paraissent sous forme de publication. Le format d'exposition promu par les écoles suisses d'architecture du paysage assure la visibilité de la publication au sein de ces établissements et sur les forums publics.

Obligation

En s'inscrivant, le/la candidat·e s'engage à utiliser la bourse éventuellement octroyée pour le seul projet de recherche proposé et à informer le jury d'évaluation et de suivi s'il/elle doit interrompre son travail et ne pas respecter le calendrier pour cause de maladie ou pour tout autre motif.

Inscription en ligne

L'inscription se fait exclusivement par voie électronique. Les documents complets doivent être envoyés sous forme de fichiers PDF à fsap@fsap.ch.

Le présent règlement a été adopté par le comité de la FSAP le 1 décembre 2025.